



Faire venir femme et enfants du Tchad

Par **nemo45**, le **26/07/2019** à **11:03**

Bonour,

Un ami, pas très à l'aise avec le droit, souhaite faire venir sa famille en France. Il a déjà fait une tentative qui s'est soldée par un échec mais je ne suis pas certaine qu'il s'y soit bien pris...

Lui: il a la double nationalité franco tchadienne ce qui lui a permis de passer 10 ans dans l'armée française. Aujourd'hui, il est salarié à temps complet. Il a deux filles mais il n'est pas marié avec leur mère.

Les enfants: 2 filles de 12 ans et 8 mois. Elle sont également franco tchadienne. Elles vivent au Tchad avec leur mère

La mère: tchadienne. Sans profession.

Quelles démarches doit faire mon ami pour faire venir sa famille. On lui a dit qu'il devait entamer une procédure de regroupement familial mais je suis un peu étonnée car, si cela me semble cohérent pour la maman, les enfants étant françaises, pourquoi doit-il passer par l'OFII?

Merci de votre attention

Par **youris**, le **26/07/2019** à **14:06**

Bonjour,

Les enfants français n'ont pas de problème pour venir en France s'ils disposent de documents d'identité français.

Pour la mère non française, non mariée, ce sera plus compliquée, elle doit voir avec un consulat de France pour avoir un visa comme parent d'enfant français.

Salutations